

Postgasse 68
3000 Berne 8
Téléphone 031 633 75 91
Télécopie 031 633 75 97
info.ai@sta.be.ch
www.be.ch

Faubourg du Lac 45
Case postale 358
2501 Bienne
Téléphone 032 323.28.70
Télécopie 032 323.28.71
marc.roethlisberger@sta.be.ch
www.caf-bienne.ch

Berne/Bienne, le 22 avril 2008

MSB // :ODMA\PCDOCS\DOCSSTA\297511\1

Le Conseil-exécutif rencontre le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

oid/CAF – Le Conseil-exécutif bernois a rencontré mardi (22 avril) à Bienne le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF), pour un échange de vues sur des thèmes d'intérêt commun. Cette rencontre est la première depuis l'entrée en fonction, en juin 2006, de ce nouvel organe institutionnel prévu par la loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne.

Les deux délégations avec à leur tête leurs présidents respectifs, M. Urs Gasche pour le Conseil-exécutif et M^{me} Béatrice Sermet-Nicolet pour le CAF, ont dressé un premier bilan des activités du nouvel organe régional près de deux ans après sa constitution. Cela a été l'occasion pour le Conseil-exécutif de prendre connaissance en primeur du premier rapport d'activité du CAF. Par ailleurs, quelques aspects de la problématique de la formation professionnelle ont été abordés et la discussion a également tourné autour des concepts culturels du canton et du CAF. Le Conseil-exécutif et le CAF ont enfin constaté qu'ils étaient d'accord sur l'importance à attribuer à Bienne, à sa région, à son bilinguisme et à sa minorité francophone dans la perspective de l'étude que mène actuellement l'Assemblée interjurassienne au sujet de l'avenir institutionnel de la région.

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne compte 15 membres, dont treize élus par le Conseil de Ville de Bienne et deux par l'Assemblée communale d'Evilard pour quatre ans. Il dispose de compétences qu'il partage avec le Conseil du Jura bernois (CJB), l'autre organe issu de la loi sur le statut particulier, dans le domaine de la coordination scolaire romande et interjurassienne et il exerce la participation politique dans les affaires cantonales qui concernent spécifiquement la population francophone du district. Par ailleurs, le CAF collabore étroitement avec le CJB dans les affaires qui touchent aussi bien le Jura bernois que la population francophone du district bilingue de Bienne.